



**Procès-verbal
Séance du 5 avril 2023**

<p>Convocation du</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 19</p> <p>Nombre de conseillers présents : 15</p> <p>Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet le 14 avril 2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois d'avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Varennes-sur-Loire, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Gilles TALLUAU, Maire.</p> <p>Présents : Sylvie BELLANGER, Jean-Luc JOULIN, Christine JOUSSELIN, Daniel POIRIER, Chantal RÉQUILLARD, Brigitte SAINT-CAST, Dominique GOURIER, Jean-Claude DOUAUD, Éric JAMET, Laurent DINAND, Murielle CHAPU, Peggy LEFIEF, Sylvie GLET, Samuel LECHAT, Gaëlle BILLARD, Didier TABOURIER, Patrice MOËNS, Marietta LUCAS.</p>
---	---

Les adjoints et les conseillers municipaux dont les noms suivent ont donné, à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Mme Marietta LUCAS est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 01 – Approbation des PV des séances des 1^{er} et 30 mars 2023
- 02 – Présentation de la situation financière de la commune par Madame Séverine FAYARD, conseiller aux décideurs locaux
- 03 – Vote des comptes de gestion 2022 (budget principal, lotissements du Peu et de l'Ouche Maréchal)
- 04 – Vote des comptes administratifs 2022 (budget principal, lotissements du Peu et de l'Ouche Maréchal)
- 05 – Vote des affectations de résultats 2022
- 06 – Vote des budgets primitifs 2023 (budget principal et lotissement de l'Ouche Maréchal)
- 07 – Vote des autorisations de programme et crédits de paiement 2023
- 08 – Demande de subvention au titre du fonds vert pour le chauffage de la salle des loisirs
- 09 – Clôture du lotissement « Le Peu »
- 10 – Questions diverses : Point de situation sur les logements 10 rue de la Loire

Madame Séverine FAYARD, chargée de mission aux décideurs locaux, présente son analyse sur la situation financière de la commune en 2022. Elle commente ensuite la situation en matière de produits et de charges réelles de fonctionnement, la CAF brute et la CAF nette, les dépenses d'équipement, la dette à moyen et long termes, le fond de roulement et la trésorerie.

Madame Séverine FAYARD conclue que la commune a constitué une épargne brute dont le montant n'a jamais été aussi important au cours des 15 dernières années. Elle félicite Monsieur le Maire pour sa bonne gestion. Monsieur le Maire ajoute que cette épargne permettra la réalisation, dans un futur proche, d'investissements au profit de tous les Varennais.

D20230405-01a-Approbation des PV des 1^{er} et 30 mars 2023

Acte 6.4 Libertés publiques – Autres actes réglementaires

Approbation des procès-verbaux des séances des 1^{er} et 30 mars 2023

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire soumet à l'approbation les procès-verbaux des séances des 1^{er} et 30 mars 2023, qui ont été préalablement adressés à chaque conseiller.



Le conseil municipal, approuve à l'unanimité des membres présents les procès-verbaux des séances des 1^{er} et 30 mars 2023.

Arrivée de Monsieur Didier TABOURIER

D20230405-01-CG2022commune

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

COMPTE DE GESTION 2022 « COMMUNE Budget Principal »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, Madame KAPFER, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2022**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre **2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

*Le Conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de l'exercice **2022**, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

D20230405-02-CA2022commune

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 « COMMUNE Budget Principal »

Le Conseil, réuni sous la présidence de Madame Brigitte SAINT-CAST, vice-présidente de la commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2022** dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

C.A. COMMUNE - Budget Principal						
2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Compte administratif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	1 266 237.59	1 533 555.65	286 051.70	177 991.57	1 552 289.29	1 711 547.22
Report N-1		790 821.63	110 230.27		110 230.27	790 821.63
Totaux	1 266 237.59	2 324 377.28	396 281.97	177 991.57	1 662 519.56	2 502 368.85
Résultats N	1 058 139.69		-	218 290.40	160 150.71	
Reste à réaliser	-	-	70 384.51	120 712.10	70 384.51	120 712.10
Totaux cumulés	1 266 237.59	2 324 377.28	466 666.48	298 703.67	1 732 904.07	2 623 080.95
Résultats définitifs	1 058 139.69		-	167 962.81	890 176.88	

Hors de la présence de Monsieur Gilles TALLUAU, maire, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité (18 voix pour) le compte administratif du budget communal 2022.

**D20230405-03-AffectationResultatCommune**

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

Délibération portant affectation des résultats

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de monsieur Gilles TALLUAU, maire,
Après avoir examiné le compte administratif de l'année 2022, statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Résultat de l'exercice 2022 : **267 318,06 €**
- Report à nouveau : **790 821,63 €**
- Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022 : **1 058 139,69 €**

Constatant :

- un déficit d'investissement de clôture de **218 290,40 €**
- les restes à réaliser en dépenses au 31 décembre 2022 : **70 384,51 €**
- les restes à réaliser en recettes au 31 décembre 2021 : **120 712,10 €**
- Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à la somme de **167 962,81 €**.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

- affectation au compte **1068** de la somme de **167 962,81 €**.
- report en **R 002** de la somme de **890 176,88 €**.

D20230405-04-BP2023Commune

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

BUDGET PRIMITIF 2023

COMMUNE Budget Principal

Gilles TALLUAU, Maire présente le budget primitif 2023 qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

B.P.	COMMUNE - Budget Principal					
	2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
Budget primitif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	2 334 474,88	1 444 298,00	898 750,00	1 066 712,81	3 233 224,88	2 511 010,81
Report N-1	-	890 176,88	218 290,40	-	218 290,40	890 176,88
Sous totaux	2 334 474,88	2 334 474,88	1 117 040,40	1 066 712,81	3 451 515,28	3 401 187,69
<i>dont Vir Fonct / Invest</i>	341 812,43	-	-	341 812,43	341 812,43	341 812,43
Reste à réaliser	-	-	70 384,51	120 712,10	70 384,51	120 712,10
Totaux cumulés	2 334 474,88	2 334 474,88	1 187 424,91	1 187 424,91	3 521 899,79	3 521 899,79

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte**, à l'unanimité, ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

D20230405-05-CG2022oucheMarechal

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

COMPTE DE GESTION 2022 «Lotissement OUCHE MARECHAL »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, Madame KAPFER, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2022**.



Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre **2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

5) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

6) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Le Conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de l'exercice 2022, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D20230405-06-CA2022oucheMarechal

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 « Lotissement OUCHE MARECHAL »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Brigitte SAINT-CAST, vice-présidente de la commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2022** dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

C.A.	Lotissement "L'Ouche Maréchal"					
	2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE
Compte administratif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	177 981,00	177 981,00	177 981,00	-	355 962,00	177 981,00
Report N-1	-	-	31 849,14	-	31 849,14	-
Totaux	-	-	209 830,14	-	209 830,14	-
Résultats N	0,00		0.00		0.00	
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
Totaux cumulés	-	-	209 830,14	-	209 830,14	-
Résultats définitifs	0,00		- 209 830,14		- 209 830,14	

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Vote, **hors de la présence du Maire (18 voix pour)** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5) Décide d'affecter les résultats constatés au Compte Administratif **2023**, ainsi qu'il suit au **Budget Primitif 2023** :

En Investissement : affectation au compte 001 « report à nouveau » : - 209 830,14 €

D20230405-07-BP2023oucheMarechal

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

BUDGET PRIMITIF 2023 « Lotissement OUCHE MARECHAL »

Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, présente le budget primitif 2023, qui peut se résumer ainsi qu'il suit :

Lotissement "OUCHE MARECHAL"						
2023	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Budget Primitif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	249 840,14	249 840,14	249 830,14	459 660,28	499 670,28	709 500,42
Report N-1	-	-	209 830,14	-	209 830,14	-
Totaux	249 840,14	249 840,14	459 660,28	459 660,28	709 500,42	709 500,42

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :



- **ADOPTE** ce budget primitif et ont signé au registre des délibérations, tous les membres présents.

D20230405-08-CG2022lePeu

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

COMPTE DE GESTION 2022 « Lotissement le PEU »

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, Madame KAPFER, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2022**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

7) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre **2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

8) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

9) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

*Le Conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de l'exercice **2022**, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

D20230405-09-CA2022lePeu

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 « Lotissement Le PEU »

Le Conseil, réuni sous la présidence de Madame Brigitte SAINT-CAST, vice-présidente de la commission des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2022** dressé par Monsieur Gilles TALLUAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

C.A.	Lotissement "Le PEU"							
	2022		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Compte administratif	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exercice N	64 615,00	64 570,80	-	-	64 615,00	64 570,80		
Report N-1	-	44,20	64 615,00	64 615,00	64 615,00	64 659,20		
Totaux	64 615,00	64 615,00	64 615,00	64 615,00	129 230,00	129 230,00		
Résultats N	0,00		0,00		0,00			
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-		
Totaux cumulés	64 615,00	64 615,00	64 615,00	64 615,00	129 230,00	129 230,00		
Résultats définitifs	0,00		0,00		0,00			

Hors de la présence de Monsieur Gilles TALLUAU, maire, le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité (18 voix pour) le compte administratif 2022 du lotissement « le Peu ».

D20230405-10-CloturelePeu

Acte 3.6 Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé

CLOTURE
LOTISSEMENT « LE PEU »

VU la délibération du 5 avril 2023 relative à l'adoption du compte administratif 2022 du lotissement « Le Peu » ;



Le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- de clôturer l'opération du lotissement « Le Peu » ;
- de demander, par conséquent, au comptable public de clôturer le budget annexe dudit lotissement ;
- d'intégrer dans la comptabilité du budget principal, les valeurs du bilan du budget lotissement.

D20230405-11-VoteAPCP2023

Acte 7.1.7 Finances locales – Décisions budgétaires – Autres

Autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP)

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage des projets de :

- **requalification et végétalisation de la cour de l'école**
- **restructuration et extension des vestiaires du stade**
- **création d'un tiers lieu au stade Chavigny**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE :

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de la **requalification et végétalisation de la cour de l'école** ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : **650 000,00 € TTC**

CP année n : 30 000,00 €

CP année n+1 : 420 000,00 €

CP année n+2 : 200 000,00 €

- que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

Subvention de l'Etat : 433 221,16 €

Part communale : 216 778,84 €

D20230405-12-FondsVert2023

Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions – Autres

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT - AXE 1 - CHAUFFAGE DE LA SALLE DES LOISIRS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'installation d'un système de pompe à chaleur AIR-AIR pour le chauffage de la salle des loisirs, en remplacement du système actuel, très énergivore. Ce nouveau système de chauffage permettrait d'accroître les économies déjà réalisées depuis 2019, à l'issue des travaux d'isolation de la salle réalisés en 2018. Une étude réalisée par l'entreprise DEBERNARD prévoit une économie brute de 55 % pour un apport en chauffage supérieur de 38 %.

Le montant de cette opération s'élève à **105 530,44** euros HT, soit **126 636,53 € TTC**.

Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au fonds vert :

Axe 1 - Renforcer la performance environnementale

Mesure 1-1 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de prévoir au budget 2023 les travaux d'installation d'un système de pompe à chaleur AIR-AIR pour le chauffage de la salle des loisirs ;



➤ **APPROUVE :**

- **Le Budget prévisionnel d'investissement suivant :**

	Montant H.T.
Travaux d'installation d'un système de pompe à chaleur réversible AIR-AIR pour le chauffage de la salle des loisirs	105 530,44 €
TOTAL	105 530,44 €

- **Le Plan de Financement Prévisionnel :**

FONDS VERT (80 %)	84 424,35 €	Sollicitée
Autofinancement (20 %)	21 106,09 €	
Coût total HT	105 533,44 €	

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert - **Axe 1 - Renforcer la performance environnementale - Mesure 1-1 - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux**, la subvention nécessaire au financement de cette opération.

➤ **PRECISE** que le démarrage de ces travaux est souhaité pour le 3ème trimestre 2023 afin d'être opérationnel avant la prochaine période de chauffe, sous réserve de l'accord des subventions.

Le dossier doit être déposé au plus tard le 30 avril 2023.

Questions diverses :

Monsieur le Maire fait le point sur le programme de travaux des logements situés 10 rue de la Loire porté par Saumur Habitat. Les travaux de création de 6 logements débuteront en septembre 2023 et s'achèveront fin novembre 2024. Ils concernent la création d'un logement T2 et de cinq logements T3, dont 3 en PLAI et 3 en PLUS.

Saumur Habitat réalisera les travaux des logements de la rue du Champ Bertain à partir de début octobre 2023 jusqu'à juillet 2025.

Monsieur le Maire et madame Sylvie BELLANGER ont voté le budget du SIVM. Le président a annoncé que la commune de Varennes-sur-Loire n'a pas souhaité participer au financement de la Maison France Services, ce qui a conduit d'autres communes à s'interroger sur les raisons de l'explosion des charges de cette MFS.

En raison des élections sénatoriales de septembre 2023, les conseils municipaux sont appelés à se réunir, impérativement, le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Fin de séance 20h44
Délibérations du 5 avril 2023

Numéro	Date	Nomenclature	Code	Thème	Objet
D20230405-01a	05/04/2023	Libertés publiques	6.4	Autres actes réglementaires	Approbation des procès-verbaux des séances des 1 ^{er} et 30 mars 2023
D20230405-01b	05/04/2023	Finances locales	7.2.1	Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires	Compte de gestion 2022 « COMMUNE budget Principal »
D20230405-02	05/04/2023	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires	Compte administratif 2022 « COMMUNE Budget principal »
D20230405-03	05/04/2023	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires	Délibération portant affectation des résultats
D20230405-04	05/04/2023	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires	Budget primitif 2023 « COMMUNE budget principal »
D20230405-05	05/04/2023	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires	Compte de gestion 2022 « lotissement Ouche Maréchal »
D20230405-06	05/04/2023	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires	Compte administratif 2022 « lotissement Ouche Maréchal »



D20230405-07	05/04/2023	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires	Budget primitif 2023 « lotissement Ouche Maréchal »
D20230405-08	05/04/2023	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires	Compte de gestion 2022 « lotissement le Peu »
D20230405-09	05/04/2023	Finances locales	7.1.2	Décisions budgétaires – Délibérations budgétaires	Compte administratif 2022 « lotissement le Peu »
D20230405-10	05/04/2023	Domaine et patrimoine	3.6	Autres actes de gestion du domaine privé	Clôture du lotissement « le Peu »
D20230405-11	05/04/2023	Finances locales	7.1.7	Décisions budgétaires - Autres	Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP)
D20230405-12	05/04/2023	Finances locales	7.5.4	Subventions – Autres	Demande de subvention fonds vert chauffage de la salle des loisirs

Liste des membres présents

TALLUAU Gilles Maire	Présent
BELLANGER Sylvie 1 ^{ère} adjointe	Présente
JOULIN Jean-Luc 2 ^{ème} adjoint	Présent
JOUSSELIN Christine 3 ^{ème} adjointe	Présente
POIRIER Daniel 4 ^{ème} adjoint	Présent
RÉQUILLARD Chantal Conseillère municipale	Présente
SAINT-CAST Brigitte Conseillère municipale	Présente
GOURIER Dominique Conseiller municipal	Présent
DOUAUD Jean-Claude Conseiller municipal	Présent
JAMET Éric Conseiller municipal	Présent
DINAND Laurent Conseiller municipal	Présent
CHAPU Murielle Conseillère municipale	Présente
LEFIEF Peggy Conseillère municipale	Présente
GLET Sylvie Conseillère municipale	Présente
LECHAT Samuel Conseiller municipal	Présent
BILLARD Gaëlle Conseillère municipale	Présente
TABOURIER Didier Conseiller municipal	Présent (est arrivé après la 1 ^{ère} délibération)
MOËNS Patrice Conseiller municipal	Présent
LUCAS Marietta Conseillère municipale	Présente

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Marietta LUCAS

Gilles TALLUAU